

## Grandes dates du droit québécois et canadien

Certaines dates figurent également dans le Document IGD/52 – *Grandes dates de l'histoire constitutionnelle*.

Année	Grandes dates du droit québécois et canadien
1663	Création du Conseil souverain.
1713	<b>Traité d'Utrecht</b> La France perd la baie d'Hudson, l'Acadie et Terre-Neuve.
1758	Premier parlement élu (Nouvelle-Écosse).
1759	Bataille des plaines d'Abraham.
1760	<b>La Conquête</b>
1763 (2 février)	<b>Traité de Paris</b> , 42 CTS 279 La France reconnaît la souveraineté britannique sur le Canada. Liberté de religion catholique aux habitants.
1763 (10 février)	<b>Proclamation royale</b> Établissement des gouvernements. Création de la province de Québec. Une partie des terres est réservée aux Indiens. Règlements du commerce avec les Indiens.
1765	Le Parlement anglais se déclare compétent à légiférer en toutes matières, relativement aux colonies. 6 Geo. II, c.12 (G-B)
1774	<i>Campbell c Hall</i> (1774), 1 Cowp. 204, 98 E.R. 1045, Lofft 655. Décision provenant de la Grenade en matière fiscale mais d'une portée considérable en ce qui concerne la théorie de la colonisation en juridiction de common law.
1774	<b>Acte de Québec</b> , 14 Geo.III, c.83 (G.B.) Entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> mai 1775. Gouvernement sans assemblée législative. Territoire étendu au détriment des terres indiennes. Droit de recourir aux lois civiles françaises. Droit criminel anglais maintenu. Liberté illimitée de tester (disposer par testament).
1790	La province de Québec est divisée en deux : le Bas-Canada (Québec) et le Haut-Canada (Ontario) chacune avec une assemblée législative. 31 Geo.III, c.31 (G.-B.)
1791	<b>L'Acte constitutionnel</b>
1831	Québec et Montréal deviennent des villes constituées.
1837	Rébellion au Bas-Canada.
1839	<b>Rapport Durham – Report on the Affairs of British North America</b> Points saillants <ul style="list-style-type: none"> <li>1. La Couronne doit consulter au sujet des nominations</li> <li>2. Établissement d'une population anglophone au Bas-Canada avec droit anglais et langue anglaise</li> <li>3. Nécessité d'une majorité anglaise claire, d'où une union législative</li> <li>4. Nationalité propre aux colons d'Amérique du Nord (pour contrer l'influence américaine).</li> </ul> En ligne : <a href="http://www2.marianopolis.edu/quebechistory/docs/durham/">http://www2.marianopolis.edu/quebechistory/docs/durham/</a> Extrait français : en ligne <a href="http://www.republiquelibre.org/cousture/DURH.HTM">http://www.republiquelibre.org/cousture/DURH.HTM</a> «Le Rapport de Durham» présenté, traduit et annoté par Marcel-Pierre Hamel de la Société

Année	Grandes dates du droit québécois et canadien
	<p>historique de Montréal, Editions du Québec, 1948, 376 pages. Les passages cités sont pris aux pages 67-69, 79-82, 85-92, 303-309, 311-312 et 321-322.</p> <p>Une traduction plus récente du rapport a été publiée dans la Collection des Cahiers de Sainte-Marie, no 13-14 : le Rapport Durham, traduction de Denis Bertrand et Albert Desbiens, introduction et appareil didactique de Denis Bertrand et André Lavallée, Montréal, Les Editions de Sainte-Marie, 1969.</p>
1840	<p><b>Acte d'Union</b> suite au Rapport Durham qui recommandait l'Union législative du Haut et du Bas-Canada. 3-4 Vict. C. 35 (G.-B.)</p>
1848	Première restauration du français comme langue officielle.
1857	<p><b>Loi sur la codification</b> <i>Acte pour pourvoir à la codification des lois du Bas-Canada qui se rapportent aux matières civiles et à la procédure</i>, S.C., 1857, ch. 43. But : unifier le droit existant et rédiger un Code civil et un Code de procédure civile en prenant modèle sur les codes français.</p>
1863	<b>Conférence de Québec</b>
1864	<b>Conférence de Charlottetown</b>
1865	Adoption de la loi sur la validité des lois coloniales, <b>The colonial Laws Validity Act, 1865</b> , 28-29 vict. C. 63 (R.-U.). Cette loi rendait automatiquement invalide toute loi «canadienne» contraire aux lois britanniques.
1866	<b>Entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet, du Code civil du Bas Canada.</b>
1867	<p><b>Acte de l'Amérique du Nord britannique</b> – <i>The British North America Act, 1867</i>, 30-31 Vict. C.3 (U.K.). Union «fédérale» de provinces du Canada sous un régime similaire à celui du Royaume-Uni et sous l'autorité de la Couronne britannique. Cette loi fut renommée en 1982 <i>Loi constitutionnelle de 1867</i>. Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1867.</p>
1868	Première législature du Québec.
1871	<b>Traité de Washington</b> : droit pour les Américains de pêche dans les eaux canadiennes et d'utiliser les canaux canadiens et le Saint-Laurent
1875	<b>Loi sur la Cour suprême</b> , S.C. 1875, c.11
1877	<b>Traité no 7</b> : (Indiens de l'Alberta cédant leurs terres à la Couronne en échange de réserves et de rentes).
1892	<b>Code criminel</b>
1912	<b>Loi sur l'extension des frontières du Québec</b> , S.C. 1912, c.45
1920	Adhésion du Canada à la Société des Nations.
1923	Convention entre les Etats-Unis et le Canada pour la préservation de la pêche au flétan du Pacifique, 32 LNTS 94 (Recueil des traités de la SDN). C'est le premier traité international signé par le Canada sans la présence du représentant britannique,.
1926	Conférence impériale: reconnaissance de l'indépendance des dominions (dont le Canada) dans le Commonwealth ; cette reconnaissance aboutit au <i>Statut de Westminster de 1931</i> .
1927	<p><b>Re Labrador Boundary</b> Décision du Conseil privé sur la frontière du Labrador entre Québec et Terre-Neuve (1927) 2 D.L.R. 401, 43 T.L.R. 289 (P.C.)</p>
1929	<p><b>Edwards v. A.G. Canada</b>, [1930] A.C. 124 (P.C.) En ligne : [<a href="http://www.chrc-ccdp.ca/en/browseSubjects/edwardspc.asp">http://www.chrc-ccdp.ca/en/browseSubjects/edwardspc.asp</a>]</p>

Année	Grandes dates du droit québécois et canadien
	Les femmes sont des «personnes» au sens de la <i>Loi constitutionnelle de 1867</i> et sont donc éligibles au Sénat.
1931	<b>The Statute of Westminster, 1931</b> , 22-23 Geo.V, c.4 (U.K.). Le Royaume-Uni renonce à adopter des lois concernant le Canada sauf pour amendements constitutionnels et sauf à la demande du Canada (ce qui fut le cas pour la dernière fois en 1981).
1933	Adoption du <b>Manifeste de Régina</b> , véritable charte du socialisme canadien (nationalisation d'industries majeures et instauration de l'État providence). En ligne : <a href="http://www.saskndp.com/history/manifest.html">http://www.saskndp.com/history/manifest.html</a> <a href="http://www.saskndp.com/documents/manifest.pdf">http://www.saskndp.com/documents/manifest.pdf</a>
1937	<b>Loi sur le cadenas au Québec</b> La loi fut déclarée inconstitutionnelle par la Cour suprême en 1957 dans l'affaire <i>Switzman v. Elbing and A.G. of Quebec</i> , [1957] S.C.R. 285, 1957 CanLII 2 (S.C.C.).
1937	Création de la Commission royale d'enquête sur les relations fédérales-provinciales (Rowell-Sirois)
1940	<b>Rapport Rowell-Sirois</b>
1944	<b>Loi sur les allocations familiales</b>
1945	Adhésion du Canada aux Nations Unies
1946	<b>Loi sur la citoyenneté</b> , S.C. 1946, c.15.
1947	Le Parlement du Canada a la compétence pour abolir les appels au Conseil privé <i>A.G. Ontario v. A.-G. Canada</i> , [1947] A.C. 127 (P.C.). Une loi fut adoptée en 1949 (S.C. 1949 (2 <sup>e</sup> sess.) c.37).
1947	Lettres patentes sur la fonction de gouverneur-général du Canada
1949	Le Canada peut amender sa constitution (sauf quelques domaines).
1952	<b>Loi sur la sécurité de la vieillesse</b>
1960	<b>Déclaration canadienne des droits</b>
1964	<b>Loi sur la capacité juridique de la femme mariée</b> , S.Q. 1964, ch. 66
1965	Dépôt du rapport préliminaire de la Commission royale sur le bilinguisme et le bi-culturalisme ( <b>Laurendeau-Dunton</b> ).
1966	<b>Loi canadienne d'assurance-santé</b> , S.C. 1966-67, c.64.
1967	Premier volume du rapport de la Commission <b>Laurendeau-Dunton</b> sur le bilinguisme et le bi-culturalisme.
1968	« <b>Bill omnibus</b> ». Première grande libéralisation et modernisation en droit criminel.
1969	<b>Loi sur les langues officielles</b> , S.C. 1969, c.54.
1970	Rapport de la Commission sur le statut de la femme ( <b>Commission Bird</b> ).
1970	<b>Droit de vote à 18 ans au Canada.</b>
1970	<b>Affaire Drybones en Cour suprême</b> , R.C.S. 282.
1970	<b>Loi sur l'assurance-maladie au Québec.</b>
1970	<b>Régime matrimonial légal de la Société d'acquêts.</b>
1970	Promulgation de règlements édictés en vertu de la <b>Loi sur les mesures de guerre.</b>

Année	Grandes dates du droit québécois et canadien
1971	<i>Première loi sur la Protection du consommateur</i> , L.Q. 1971, c.74.
1972	<i>Loi sur les petites créances.</i>
1973	<b>Rapport Gendron</b> – <i>Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la langue française au Québec.</i>
1973	Révision complète du louage prévu au Code civil <b>Loi concernant le louage de choses</b> , L.Q., 1973, ch.74
1975	<b>Convention de la Baie James.</b>
1977	<i>Loi sur l'assurance-automobile</i> , L.Q. 1977, c.22.
1977	<b>Charte de la langue française</b> , L.Q. 1977, c. 5 (Loi 101).
1977	<b>Commission canadienne des droits de la personne.</b>
1978	<i>Loi sur le référendum</i> , L.Q. 1978, c.6.
1979	<b>Rapport de la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne.</b>
1980	<b>Référendum au Québec</b>
1981	Décision de la Cour suprême sur le rapatriement unilatéral de la Constitution. <i>Renvoi : Résolution pour modifier la Constitution</i> , [1981] 1 R.C.S. 753, 1981 CanLII 25 (C.S.C.) En ligne [ <a href="http://www.canlii.org/ca/jug/csc/1981/1981csc10015.html">http://www.canlii.org/ca/jug/csc/1981/1981csc10015.html</a> ]. Le Parlement du Canada peut aller de l'avant pour modifier la constitution sans l'unanimité des provinces. Par convention constitutionnelle un degré de convergence provinciale est requis.
1982	<b>Rapatriement de la Constitution. Canada Act, 1982</b> , 1982, c-11 (UK). Rapatriement. Charte des droits proclamée en vigueur le 17 avril 1982. Le Québec décide d'utiliser systématiquement la «clause nonobstant», L.Q. 1982, c.21. Le Québec ne dispose pas d'un droit de veto constitutionnel. Renvoi concernant l'opposition du Québec à une résolution pour amender la constitution. [1982] R.C.S. 793.
1985	La <b>Loi sur le dimanche</b> , inconstitutionnelle. <i>R. c. Big M Drug Mart Ltd.</i> , [1985] 1 R.C.S. 295, 1985 CanLII 69 (C.S.C.),[1985] 60 A.R. 161; (1985), 18 D.L.R. (4th) 321; [1985] 3 W.W.R. 481; (1985), 18 C.C.C. (3d) 385; [1985] 13 C.R.R. 64; (1985), 37 Alta. L.R. (2d) 97. En ligne [ <a href="http://www.canlii.org/ca/jug/csc/1985/1985csc15.html">http://www.canlii.org/ca/jug/csc/1985/1985csc15.html</a> ]
1985	Les femmes autochtones obtiennent les mêmes droits que les hommes.
1985	Les lois du Manitoba adoptées en anglais seulement depuis 1870 sont invalides. <i>Renvoi: Droits linguistiques au Manitoba</i> , [1985] 1 R.C.S. 721, 1985 CanLII 33 (C.S.C.), (1985), 19 D.L.R. (4th) 1; [1985] 4 W.W.R. 385; (1985), 35 Man. R. (2d) 83, En ligne [ <a href="http://www.canlii.org/ca/jug/csc/1985/1985csc32.html">http://www.canlii.org/ca/jug/csc/1985/1985csc32.html</a> ]
1987	<b>Accord du Lac Meech</b>
1988	<b>Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis (ALE)</b> . RTC 1989/3
1988 (28 janvier)	Décision de la cour suprême en matière d'avortement : <i>R. c. Morgentaler</i> , [1988] 1 R.C.S. 30, 1988 CanLII 90,(1988), 63 O.R. (2d) 281,(1988), 37 C.C.C. (3d) 449,[1988] 31 C.R.R. 1,(1988), 62 C.R. (3d), (1988), 26 O.A.C. 1. (C.S.C.),[ <a href="http://www.canlii.org/fr/ca/csc/doc/1988/1988canlii90/1988canlii90.html">http://www.canlii.org/fr/ca/csc/doc/1988/1988canlii90/1988canlii90.html</a> ]. «Annulation des dispositions du Code criminel relatives à l'avortement pour le motif qu'elles violent le droit constitutionnel de la femme de choisir. La Cour suprême annule la loi pour le motif que la Charte garantit le droit de la femme à la sécurité de sa personne. Elle statue aussi que les retards résultant de la procédure établie par les comités de l'avortement thérapeutique enfreignent ce droit.» <i>Encyclopédie canadienne</i> , article «Avortement»

Année	Grandes dates du droit québécois et canadien
	En ligne : <a href="http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&amp;Params=f1ARTf0000016">[http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&amp;Params=f1ARTf0000016]</a> .
1988 (15 décembre)	Décision de la cour suprême sur l'affichage public prescrit par la Charte de la langue française comme contrevenant à la Charte canadienne. <b>Ford c. P.-G. du Québec</b> , [1988] 2 R.C.S. 712.
1988 (22 décembre)	Une semaine plus tard, le Québec utilise la clause nonobstant et adopte un compromis, <i>Loi modifiant la Charte de la langue française</i> , L.Q. 1988, c.54.
1990	<b>Rapport de la Commission Bélanger-Campeau</b> Nom officiel : Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Sommaire des recommandations <a href="http://www.uni.ca/library/belconcl.html">[http://www.uni.ca/library/belconcl.html]</a>
1990	Dépôt du <b>Projet de loi 125 sur le Code civil</b> . Ce projet intègre les dispositions des précédents projets de loi et tient compte des observations et suggestions reçues lors de la large consultation intervenue entretemps. Étudié par un sous-comité parlementaire, pendant un an, projet subit quelque mille amendements avant son adoption à l'unanimité le 18 décembre 1991. L.Q., 1991, ch. 64.
1990	Sikhs et turbans dans la GRC. Le solliciteur général ne va pas en Cour suprême.
1990 (23 juin)	<b>Mort de l'Accord du Lac Meech</b>
1991	<b>L'Acte constitutionnel</b>
1992	<b>Loi fédérale sur les référendums</b> , L.C. 1992, c.30.
1992	<b>Accord de Charlottetown</b> . Rejeté par référendum le 26 octobre 1992.
1992	<b>Accord de libre-échange Nord-américain</b> . RTC 1994/2, en vigueur le 12 janvier 1994.
1992	« <b>Affaire Nancy B</b> » (cessation de traitement). <i>Nancy B. c. Hôtel-Dieu de Québec</i> , (1992), 86 D.L.R. (4th) 385 (C.S. Qc.), J.E.92-132.
1994	Entrée en vigueur du nouveau Code civil du Québec. Pour un rappel des dates importantes de l'histoire du droit civil au Québec (de 1534 à 1994). En ligne : <a href="http://www.justice.gc.ca/fr/ps/inter/his_que_law/index.html">[http://www.justice.gc.ca/fr/ps/inter/his_que_law/index.html]</a>
1994	Adhésion du Canada à l'Organisation mondiale du commerce, 33 ILM 1144.
1995	Référendum au Québec le 30 octobre. 50.56% NON, 49.44% OUI.
1995	Adoption par un couple homosexuel (Cour ontarienne).
1997	Amendement constitutionnel, 1997. Ajout d'un article 93A à la <i>Loi constitutionnelle de 1867</i> , permettant au Québec d'abolir les écoles confessionnelles pour les remplacer par des écoles linguistiques.
1998	<b>Jugement de la cour suprême sur la sécession</b>
1998	<b>Renvoi relatif à la sécession du Québec</b> , [1998] 2 R.C.S. 217, 1998 IJCan 793 (C.S.C.), (1998), 161 D.L.R. (4th) 385; (1998), 55 C.R.R. (2d) 1, <a href="http://www.canlii.org/ca/jug/csc/1998/1998csc63.html">[http://www.canlii.org/ca/jug/csc/1998/1998csc63.html]</a> . En août, la Cour suprême rend jugement dans l'avis concernant la sécession du Québec.
2000	<i>Loi de clarification</i> , L.C. 2000, ch. 26, En ligne <a href="http://www.canlii.org/ca/loi/c-31.8/">[http://www.canlii.org/ca/loi/c-31.8/]</a> . Titre long : <i>Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec</i> . Cette loi donne suite au jugement de la Cour suprême du Canada de 1998 et prévoit les conditions de négociations éventuelles et de tenue de référendums.